

**ISO**

Revisée  
15.10.23

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**RECOMMANDATION ISO  
R 1185**

**LIAISONS ÉLECTRIQUES  
ENTRE VÉHICULES TRACTEURS ET VÉHICULES REMORQUÉS  
AVEC APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE 24 V  
POUR TRANSPORTS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX**

---

1<sup>ère</sup> ÉDITION

Mars 1970

**REPRODUCTION INTERDITE**

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.



## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1185, *Liaisons électriques entre véhicules tracteurs et véhicules remorqués avec appareillage électrique 24 V, pour transports commerciaux internationaux*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 22, *Automobile*, dont le Secrétariat est assuré par l'Association Française de Normalisation (AFNOR).

Les travaux relatifs à ce sujet aboutirent à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En octobre 1968, ce Projet de Recommandation ISO (N° 1723) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Autriche	Israël	Royaume-Uni
Belgique	Italie	Suède
Chili	Nouvelle-Zélande	Suisse
Espagne	Pays-Bas	Thaïlande
France	Portugal	U.R.S.S.
Grèce	R.A.U.	U.S.A.
Hongrie	Roumanie	

Deux Comités Membres se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet :

Allemagne  
Japon

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida, en mars 1970, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.



Recommandation ISO

R 1185

Mars 1970

**LIAISONS ÉLECTRIQUES  
ENTRE VÉHICULES TRACTEURS ET VÉHICULES REMORQUÉS  
AVEC APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE 24 V  
POUR TRANSPORTS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX**

**1. OBJET**

La présente Recommandation ISO fixe des spécifications susceptibles de permettre, au moyen d'une prise comportant un socle et une fiche, l'interchangeabilité des liaisons électriques entre véhicules tracteurs et véhicules remorqués, qu'il s'agisse de camions et remorques, ou de tracteurs et semi-remorques (voir Fig. 1).

**2. DOMAINE D'APPLICATION**

Ces spécifications s'appliquent à des véhicules pour transports commerciaux internationaux, munis d'appareillages électriques fonctionnant sous une tension nominale de 24 V.

**3. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES****3.1 Nombre de contacts nécessaires**

Les feux de signalisation essentiels, qui assurent la sécurité routière, nécessitent 6 contacts, dont les fonctions sont indiquées ci-après :

- 1) Masse.
- 2) Feu rouge arrière et d'encombrement gauche et feu de plaque d'immatriculation.
- 3) Indicateur de direction gauche.
- 4) Feu stop.
- 5) Indicateur de direction droit.
- 6) Feu rouge arrière et d'encombrement droit, et feu de plaque d'immatriculation.
- 7) Sans affectation \*.

Une prise à 7 contacts peut donc donner satisfaction. On admet qu'il est logique de garder en réserve un contact disponible.

\* Le cas échéant, un additif à la présente Recommandation ISO pourrait fixer une affectation déterminée pour ce contact actuellement disponible.

### 3.2 Base ayant servi à l'établissement des spécifications

La prise anglo-américaine SAE ou SMMT a été prise pour base des spécifications définies ci-après.

### 3.3 Disposition des contacts

La Figure 2 représente la disposition des contacts sur le socle, et la Figure 3 leur disposition sur la fiche.

Les numéros mentionnés correspondent à ceux qui sont indiqués au paragraphe 3.1.

### 3.4 Socle

Le socle doit être fixé à l'arrière du camion dans le cas d'un train routier. Il doit être fixé sur la semi-remorque dans le cas d'un véhicule articulé.

Le socle doit comporter

- 6 broches de contact (N° 2 à 7) de diamètre  $4,76 \begin{smallmatrix} 0 \\ -0,04 \end{smallmatrix}$  mm;
- 1 broche de contact (N° 1) de diamètre  $6,35 \begin{smallmatrix} 0 \\ -0,04 \end{smallmatrix}$  mm;

Les désignations des contacts doivent être inscrites en signes inaltérables d'au moins 2 mm de hauteur sur la partie intérieure du couvercle du socle et sur la face de raccordement des conducteurs.

Ces signes ne doivent pas nécessairement être des chiffres, comme indiqué sur la Figure 2.

Le contact N° 1 doit être isolé, comme les autres contacts. Après montage, il doit être relié à la masse du véhicule par une connexion particulière.

Les parties en métaux ferreux du socle doivent être efficacement protégées contre la corrosion.

Le socle doit être muni d'un couvercle étanche aux projections d'eau, qui doit se fermer automatiquement lors du retrait de la fiche. Le couvercle articulé sur le socle doit comporter un ergot de verrouillage retenant la fiche lorsqu'elle est en place.

### 3.5 Fiche

La fiche doit être solidaire de la remorque dans le cas d'un train routier, du tracteur dans le cas d'un véhicule articulé.

Cette fiche doit comporter

- 6 douilles élastiques de contact, correspondant aux broches N° 2 à 7;
- 1 douille correspondant à la broche N° 1.

Le diamètre intérieur des douilles doit être choisi de telle façon que les broches correspondantes puissent y être introduites avec un effort modéré, mais en assurant un bon contact électrique.

La broche N° 1 ne doit pas pouvoir s'enfoncer dans l'une des douilles N° 2 à 7.

Les parties en métaux ferreux de la fiche doivent être efficacement protégées contre la corrosion.

Les désignations des contacts doivent être inscrites en signes inaltérables d'au moins 2 mm de hauteur sur la face de la fiche, côté câble de jonction.

Les systèmes de fixation du câble de jonction et d'étanchéité sont laissés aux choix du fabricant.

Dimensions en millimètres

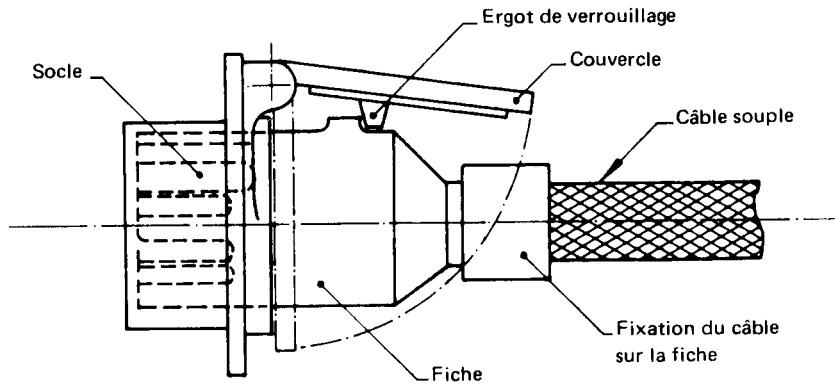


FIG. 1 - Ensemble du socle et de la fiche

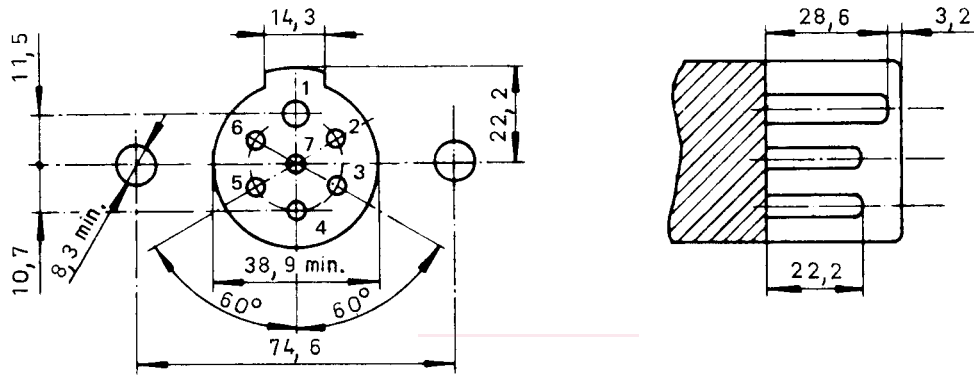


FIG. 2 - Socle

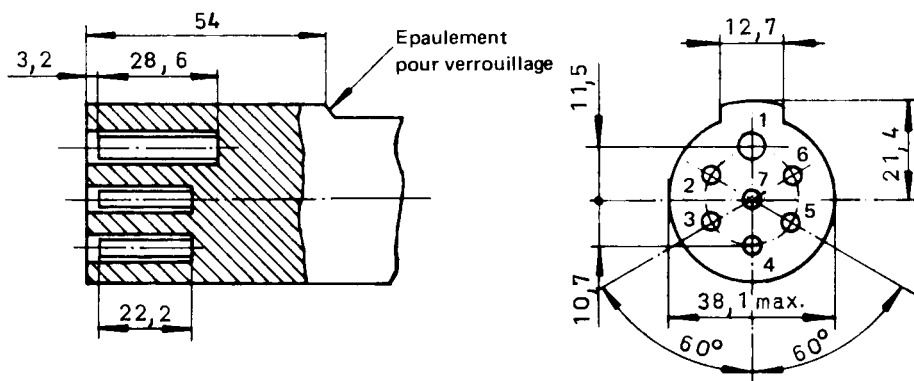


FIG. 3 - Fiche

NOTE. - Pour les cotes autres que minimales ou maximales, et ne comportant aucune indication particulière, une tolérance de  $\pm 0,1$  mm peut être admise.